ÉLECTIONS À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'EURE DU 31 JANVIER 2025

AVIS DE DÉPÔT DES LISTES ÉLECTORALES DÉFINITIVES ÉLECTEURS INDIVIDUELS

Les listes électorales des électeurs votant individuellement à la Chambre d'agriculture de l'Eure sont déposées :

- à la mairie,
- à **la préfecture de l'Eure**, située Boulevard Georges Chauvin– 27 000 EVREUX (Bureau des élections, de la réglementation et des procédures environnementales, 1^{er} étage, porte 147)
- au siège de la Chambre d'agriculture de l'Eure, 9 rue de la petite cité- 27 000 EVREUX.

Ces listes électorales peuvent être consultées sans frais par tout intéressé.

DELAI DE RECOURS:

Dans les cinq jours qui suivent l'affichage de cet avis en mairie, les réclamants et les personnes intéressées par les décisions de la Commission départementale d'établissement des listes électorales peuvent saisir le Tribunal d'instance d'Évreux situé 4 Bis rue de Verdun– 27 000 EVREUX.

Le Préfet, Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général,

Alaric MALVES